

Forêts en dégénérescence [suite et fin]

Autor(en): **Pillichody, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **75 (1924)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dialement les organisateurs de ce Congrès et de souhaiter pleine réussite aux vaillants pionniers de la protection de la nature en France.

Je souhaite plus particulièrement que leurs efforts soient couronnés de succès dans la remise en état des départements de l'Est si abominablement ravagés pendant la guerre. Puissent l'arbre et la forêt y ramener, au plus vite, ce sourire de la nature qui fait belle toute contrée quelle qu'en soit la configuration du sol.

Forêts en dégénérescence.

(Suite et fin.)

M. Schädelin a reproduit in-extenso un réquisitoire contre le vent, dû à la plume du D^r Münch, professeur à l'Ecole forestière de Tharandt, tel qu'il a été publié dans le périodique „Sylva“ (n° 1 de 1923). Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant ce document, qui donne comme une classification des effets du vent. Dans nos forêts de montagne ces effets sont nécessairement plus violents, ce qui implique pour nous la nécessité de connaître, mieux encore que le forestier de plaine, cet élément hostile.

M. Münch nous apprend que les dommages causés par le vent sont de trois espèces : 1° ceux subis par le parterre ; 2° ceux causés à l'atmosphère dans le sous-bois ; 3° ceux affectant l'état physiologique des arbres eux-mêmes.

I. Détérioration du sol.

1° Par l'évaporation accélérée de l'eau.

Le courant d'air exerce une action aspirante sur les vapeurs d'eau contenues dans les pores du sol et prive la végétation d'une partie de l'humidité qui lui est nécessaire. De ce fait il résulte que :

- a) la décomposition du sous-sol est retardée ; les sols exposés au vent restent superficiels et sont couverts d'une couche de fine terre plus mince ;
- b) l'humification normale des détritux est entravée, d'où la formation d'humus tourbeux, acide ; le sol est lessivé de ses matières fertilisantes, il se forme une couche imperméable, stérile ;
- c) l'action utile de la flore et de la faune locales (bactéries, vers de terre, etc.) se trouve contrariée ;

d) la flore normale composée d'espèces qui enrichissent le sol est préteritée en faveur d'espèces de moindre valeur, dénonçant l'amaigrissement du sol et la détérioration de la station (airelles, lichens, etc.).

2° Par l'enlèvement des particules de fine terre, d'où détérioration de la texture superficielle de certains sols.

3° Par l'enlèvement de la fane, balayée par endroits et accumulée d'une façon préjudiciable dans d'autres, privant le sol de l'appoint de la décomposition normale des feuilles.

4° Par l'accumulation de la neige en menées (sol dénudé par ailleurs).

II. *Détérioration de l'air atmosphérique dans le couvert des arbres.*

1° Par l'enlèvement, par aspiration, de l'acide carbonique contenu dans le sol, diminuant ainsi un élément de nutrition nécessaire aux arbres.

2° Par le dessèchement de l'air.

3° Par le refroidissement de l'air sous bois, privant ainsi les massifs de la chaleur acquise par le rayonnement.

III. *Domages physiologiques immédiats aux plantes.*

1° Déficit d'humidité privant les racines de l'eau nécessaire, au détriment de l'accroissement et de l'état sanitaire. Un violent courant produit un effet analogue à la sécheresse.

2° Exagération de la transpiration des feuilles et ramilles.

3° Froissement des feuilles par le mouvement désordonné, interrompant la circulation, d'où perte d'accroissement ou même dessèchement.

4° et 5° Limitation sinon interruption totale de l'assimilation par les feuilles, d'où dépérissement.

6° Refroidissement des feuilles par suite de la transpiration accélérée et perte de la chaleur emmagasinée.

7° Mauvais éclairage des feuilles secouées, donc difficulté de l'assimilation par la chlorophylle.

8° et 9° Branches fouettées et endommagées, racines déchirées, d'où diminution de la circulation, de la croissance; occasions d'infection par les champignons et les insectes.

10° et 11° Croissance excentrique, formation de bois rouge, forme conique ou courbe du fût.

12° Exagération du développement des racines au détriment des parties utilisables de l'arbre.

Cette longue liste des méfaits du vent, d'après le D^r Münch, prouve que c'est non seulement le parterre de la forêt qu'il faut protéger contre le vent, en créant ou en respectant le sous-étage, mais aussi les cimes. Ce n'est pas là de la théorie seulement, mais des faits que chacun peut observer jour après jour. Il est étonnant qu'on ait attendu jusqu'à maintenant pour reconnaître la corrélation existant entre les causes et les effets.

M. Schädelin fait suivre ces considérations d'une série de propositions intéressantes pour la création du sous-étage, s'il fait défaut. Nous ne pouvons tout citer, ce qui allongerait trop cet article.¹ Nous attirons l'attention cependant sur une idée émise dont la hardiesse même nous charme. C'est l'hypothèse formulée par l'auteur que par la sous-plantation de feuillus dans un massif d'épicéa pur au sol détérioré, ce sol même est comme vacciné, inoculé par les bactéries restées attachées aux racines des petits foyards. Il en peut résulter une transformation organique de ce sol, précédant l'action bien faible dans ses débuts des feuillus implantés. Les progrès de la bactériologie permettent d'envisager de pareilles influences occultes, car nous savons maintenant quelle importance il convient d'attribuer à l'action de ces infiniment petits et combien il faut nous garder de la contrarier par des méthodes de traitement irrationnelles.

Nous avons cité les peuplements anormaux, privés de sous-étage et tristement uniformes de la région montagneuse. Une cause opérante de cet état est *le parcours du bétail*. Il s'exerce au détriment du sous-bois existant et, plus que cela, il en empêche la formation, par le pied comme par la dent. Le pâturage en forêt est condamné par nombre d'agronomes, parce qu'il ne joue qu'un rôle très secondaire dans l'alimentation du gros bétail. Quant au sylviculteur il le taxe de servitude nuisible. La tolérance préconisée depuis quelque temps à son égard ne change rien à la réalité des faits. Il empêche notamment la constitution de l'état buissonnant,

¹ Nous recommandons vivement la lecture de l'article original et par la même occasion, à ceux que cela concerne, l'abonnement à la *Zeitschrift* elle-même.

précurseur de la régénération. Ce n'est pas une théorie, nous le répétons avec le D^r Münch; chaque jour l'on peut constater la constitution totalement différente d'une forêt parcourue et d'une forêt abritée contre ce fléau. Il suffit souvent de franchir simplement un mur sec, séparant les deux massifs dans une situation identique d'exposition, d'altitude et de sol pour être frappé du contraste entre les deux régimes.

Instruits des conséquences fâcheuses et durables de cet état sur l'accroissement, sur la durée même des forêts, nous devons sans faillir mettre en garde contre ce péril ceux qui ont mission de conserver intact notre patrimoine forestier. Le remède immédiat qui consiste à clôturer les massifs n'est pas applicable partout, ne serait-ce que par les dépenses occasionnées; il le serait davantage si l'on obligeait à contribuer à la protection des forêts celui qui exerce le parcours.

Où l'on ne peut obtenir une fermeture effective de la forêt, il importe de diminuer les incursions du troupeau, en conservant à son intention, disséminés dans les couches et les pelouses, les abris suffisants et efficaces pour retenir le bétail dans ces localités, lorsque les intempéries, le vent, les mouches, etc., incommodent les bêtes et les incitent à rechercher le couvert des arbres. Si ces abris manquent c'est la forêt qui devra y suppléer et payer par les dommages subis l'imprévoyance de l'homme. Nous, forestiers, ne pouvons pas juger avec indifférence les maux suscités par là à l'objet de notre sollicitude.

Une autre cause de dégénérescence des massifs de montagne ce sont les coupes exagérées, notamment celles qui se font sous le titre de coupes extraordinaires. Alors que nous avons à faire à des peuplements mal en point, d'une constitution défectueuse, à l'accroissement retardé, leur rajeunissement compromis par l'exercice du parcours, circonstances qui semblent commander une extrême prudence dans la fixation de la possibilité et l'assiette des coupes, l'on bouleverse trop souvent le cours normal de l'existence de ces massifs toujours un peu souffreteux par l'application d'une coupe extraordinaire. Cela signifie chaque fois un recul hors d'une position conquise par mille difficultés et l'anéantissement, partiel du moins, d'une situation peut-être près de s'améliorer définitivement.

Nous avons déjà signalé l'erreur commise très généralement d'exploiter dans ces peuplements les bois dominants de préférence,

leur grosseur donnant le prétexte de l'arrêt de mort. La coupe extraordinaire qui fait de la nécessité vertu, oblige bien plus encore l'opérateur à décimer ces forêts de leurs meilleurs éléments. Nous avons déjà le parterre dénudé et livré au jeu des courants d'air. Les plus gros bois sont du fait même de leur constitution des arbres à couronne plus ample et plus fournie. C'est grâce à leur riche revêtement de branches vertes que leur accroissement s'est maintenu et a dépassé celui de leurs congénères aux cimes comprimées et étriquées. Loin d'être les arbres les plus âgés du massif, ainsi qu'en juge le populaire, les gros arbres sont fréquemment moins vieux que leurs compagnons moins favorisés : ils sont toujours plus vivaces, plus riches en sève et plus productifs en semences. Leur disparition augmente donc d'une façon très sensible la sensation du vide, de la nudité du massif ; et non seulement la sensation, mais le fait même, car ces individualités au tronc solide et à la ramure touffue formaient les colonnes maîtresses de l'édifice et lui donnaient l'aspect de la solidité. Maintenant c'est le couvert troué, le balancement piteux des troncs grêles et sans force, que le soleil marque de sa brûlure, dans les vides béants laissés par l'exploitation. Au vide d'en bas correspond le vide dans les cimes, où le vent exercera désormais également son action néfaste.

Sans conteste, il existe chez nous des forêts en dégénérescence. Elles se rencontrent moins en plaine qu'en montagne, justement dans les situations où la forêt est investie d'un rôle protecteur essentiel. Inutile de voiler les faits ou d'imiter l'autruche pour ne pas les voir. Mieux vaut une franche constatation non seulement des maux, mais aussi des causes. Il faut le dire, des périls qui semblaient conjurés ont repris leur acuité. La bienveillance dont les forêts étaient l'objet a diminué chez certains. La mauvaise graine d'hostilité a levé et de vieilles racines d'amertume se sont réveillées. Pourquoi ? Parce que pendant les temps troublés dont nous sortons à peine la forêt a donné de son plein et a servi la patrie sans compter, par des centaines de millions sans demander rien en retour. Cela a suffi pour éveiller des jalousies et des rancunes, car d'autres services n'ont pas été aussi gratuits. N'importe ! La forêt ne se découragera pas pour autant : elle continuera de veiller sur le pays, à laisser entailler ses flancs pour le service de tous. Et ceux qui ont le privilège de vivre à son contact ne

se laisseront pas non plus de mettre leurs meilleurs efforts à la cultiver et à la défendre, confiants dans l'excellence de leur cause. Moins il y aura de forêts en dégénérescence, peu productives et par conséquent peu estimées, plus la forêt gagnera en considération. Cela non pas pour conquérir de nouvelles positions, elle n'y songe pas. Elle veut servir seulement le pays dont elle est la parure; elle peut être utile d'autant plus quand elle est dans sa force et dans la perfection de ses formes. Nous la cultivons dans ce but, uniquement pour rendre plus parfaits les services qu'elle rend.

A. Pillichody.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent, du 5 novembre 1923, à Zurich.

Sont présents: tous les membres du Comité, ainsi que l'ancien caissier M. J. Müller; l'après-midi: MM. les rédacteurs H. Badoux et H. Knuchel; MM. Tuchschild et le secrétaire forestier B. Bavier, les représentants de l'Association suisse d'économie forestière, puis M. le D^r Ph. Flury.

1° Le président jette un coup d'œil rétrospectif sur la réunion de Bâle et il attribue une bonne part de sa réussite au dévouement dont a fait preuve M. l'inspecteur bâlois J. Müller.

2° La grande commission de l'Exposition suisse d'agriculture, sylviculture et horticulture en 1925, à Berne, a tenu séance le 1^{er} octobre. Elle a étudié l'établissement d'un règlement et le choix des membres du Comité central.

3° Le Comité a transmis aux professeurs de l'Ecole forestière une motion de M. Noverraz tendant à modifier le titre de forestier diplômé (en français).

4° Le Comité permanent se constitue comme suit: Président, M. Weber; vice-président, M. Pometta; secrétaire, M. Ammon; caissier, M. Graf.

5° Le caissier démissionnaire M. Müller remet ses comptes, arrêtés au 31 octobre 1923. Le nouveau caissier reprend toutes les pièces de la caisse, lesquelles sont au complet et en parfait ordre. Les banques intéressées seront informées du changement survenu dans la direction de nos finances. Le président remercie à nouveau M. J. Müller pour son travail comme caissier et son activité au sein du Comité.

6° M. Stalder, directeur de scierie à Zofingue, nous a adressé, le 3 octobre, une lettre dans laquelle il expose, à propos de l'Exposition agricole et forestière de 1925, le plan d'une collection des défauts et tares du bois. M. Stalder en ferait don ensuite à la division forestière